



BRGM

Ministère de l'Éducation Nationale

Université de Strasbourg

Ministère du Développement

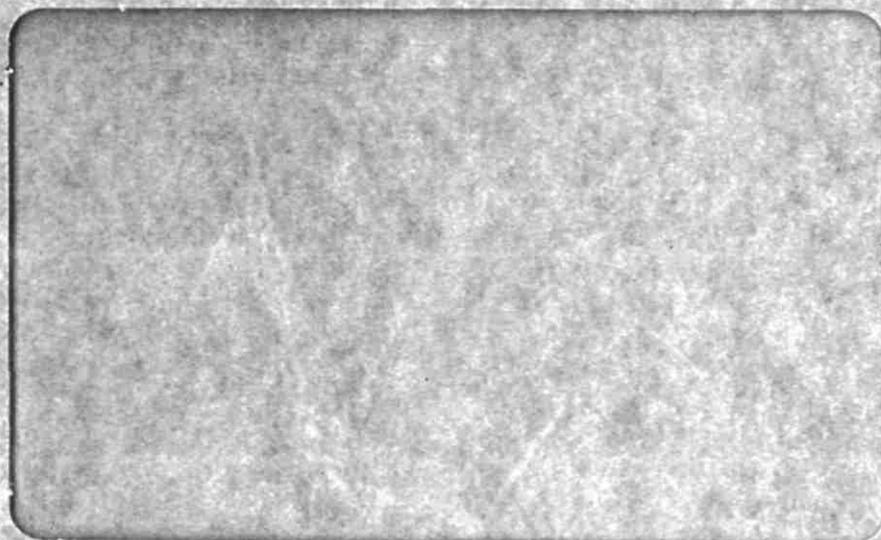
Industriel et Scientifique

Bureau de Recherches Géologiques et Minières

Service Géologique National

**SERVICE GÉOLOGIQUE
D'ALSACE ET DE LORRAINE**

JR



204, Route de Schirmeck

STRASBOURG / 3

Téléph. 30.12.62

C. C. P. Strasbourg 5.005 - 60

71 SGN 357 SGA

Création d'un centre de loisirs
avec plan d'eau pour la Caisse Régionale
d'Assurances Maladie
Commune d'Illkirch-Graffenstaden (Bas-Rhin)
Rapport géologique

17 novembre 1971

A la demande du Comité d'Etablissement de la Caisse Régionale d'Assurance Maladie de Strasbourg, le S.G.A.L. a été chargé d'effectuer une enquête géologique concernant l'installation d'un centre de loisirs avec plan d'eau (gravière) réservé au personnel de la C.R.A.M. Une visite des lieux a été effectuée le 9.11.1971 par Monsieur BABOT Ingénieur au S.G.A.L., en compagnie de Monsieur HORSINGA , secrétaire du C.E. de la C.R.A.M.

- INSTALLATIONS ET ACTIVITES PREVUES -

Le centre de loisirs sera constitué par un plan d'eau à l'endroit de la gravière existante, aménagée en plan incliné sur un côté pour en faciliter l'accès. Le motonautisme y sera interdit ; les activités pratiquées seront la pêche, la baignade et le canotage ou la voile.

Sur le terrain en bordure de la route, non occupé par le plan d'eau, il est prévu d'installer un parking, un terrain de jeu pour enfants et un bâtiment comprenant W.C., douches et cantine. L'alimentation en eau potable se fera à partir d'un puits particulier, la distance au réseau de distribution le plus proche étant trop grande.

Toute l'énergie utilisée dans le centre de loisirs (pompage, chauffage, cuisine ...) sera électrique.

- REJET DES EAUX USEES -

Le sens d'écoulement de la nappe phréatique d'Alsace dans ce secteur est orienté S.S.O.-N.N.E. Le captage A.E.P. le plus proche situé en aval est celui d'Illkirch-Graffenstaden, à une distance de 3.000 m. Les sources de pollution du centre de loisirs sont résumées à l'évacuation des eaux usées des W.C., douches, cuisine, les hydrocarbures n'étant utilisés ni sur le plan d'eau, ni dans les bâtiments.

Il sera nécessaire de prévoir le système classique, le volume des différents éléments étant calculé suivant le nombre d'utilisateurs :

- W.C. : fosse septique suivie d'un filtre, puis d'un puisard ou d'un plateau absorbant

- Douches et cuisines : bac décanteur - dégraisseur puis le puisard ou le plateau absorbant.

Compte tenu du plan d'implantation, les bâtiments (et donc les installations sanitaires) sont situés à l'écart du plan d'eau par rapport au sens d'écoulement de la nappe. La pollution provenant du puisard ne concernera pas le plan d'eau et en aucune façon les captages d'Illkirch, trop éloignés.

- IMPLANTATION DU FORAGE -

Par contre, il faudra implanter le forage destiné à alimenter en eau potable le centre de loisirs, bien à l'écart du puisard et en amont par rapport au sens d'écoulement de la nappe, donc au Sud des bâtiments. D'autre part, il devra être éloigné du plan d'eau pour éviter une pollution de l'eau du forage à partir de l'eau du plan d'eau. L'endroit le plus favorable paraît être celui situé près de l'entrée, contre la clôture Sud : dans le cas où le puisard est placé le long de la route, contre la clôture Nord, il serait à une distance de 90 m en aval du forage et tout risque de pollution du forage par le

puisard serait ainsi éliminé, compte tenu des faibles débits pompés (de l'ordre de 5 l/s).

A cet endroit, le forage serait par ailleurs distant de 100 m environ du plan d'eau et à l'écart par rapport à l'écoulement de la nappe. Aucun risque de pollution du forage par le plan d'eau n'est alors à redouter.

- CARACTERISTIQUES DU FORAGES -

La profondeur du niveau d'eau dans le forage se situera vers 3 - 4 m. On devra prévoir une profondeur de forage de 15 à 20 m, les 8 à 10 premiers mètres devant être tubés et cimentés, de façon à ne pas capter les eaux superficielles. On pourra effectuer le forage en 600 mm, de manière à l'équiper d'une crépine de 400 mm (de 10 à 20 m par exemple) avec gravier filtrant.

- CONCLUSIONS -

Compte tenu des conditions hydrogéologiques existantes dans le secteur et des installations et activités projetées, AVIS FAVORABLE est donné à l'implantation du centre de loisirs de la C.R.A.M. à l'endroit indiqué, sous réserve d'appliquer les prescriptions énoncées quant au rejet des eaux usées et à l'implantation du forage.

Le Directeur du Service Géologique
d'Alsace et de Lorraine



L. SIMLER

Annexe : 1 plan au 1/25.000

